

Intervention de la Belgique à l'occasion de la 75^{ème} session du Comité exécutif du Haut-Commissariat pour les réfugiés

Monsieur le Haut – Commissaire, Madame la Présidente.

La Belgique se joint à la déclaration faite au nom de l'Union Européenne et de ses Etats membres.

Permettez-moi d'abord d'adresser **mes sincères condoléances** aux familles et aux proches des membres du personnel du HCR qui ont perdu la vie durant ces derniers mois.

Comme l'a décrit le Haut Commissaire l'année 2024 fut une année particulièrement éprouvante, augmentant le nombre des personnes déplacées à un niveau inédit. Nous sommes très inquiets par la croissance du fossé entre les besoins des personnes et les ressources disponibles pour y faire face.

La guerre d'agression de la **Russie contre l'Ukraine**, la situation humanitaire de plus en plus **catastrophique à Gaza** et maintenant au Liban, ainsi que les conflits et les crises en cours au Soudan, en Syrie, en République Démocratique du Congo, au Yémen, au Sahel et autres, ont contraint des millions de personnes à fuir leur foyer.

Au **Moyen Orient** nous appelons à un **cessez-le-feu** immédiat de toutes les parties, à Gaza comme au Liban. Au-delà d'un arrêt des hostilités, nous demandons un **retour au dialogue** entre toutes les parties : il n'existe pas d'alternative durable à **la voie politique**, pour permettre la paix et la réconciliation et l'atténuation des souffrances humaines.

La boussole de la Belgique est et restera le respect du droit international, du droit international humanitaire, et de l'architecture multilatérale.

La Belgique contribue à hauteur de **33 millions d'euros sur une période de 3 ans, de 2024 à 2027,** au budget général du HCR. Ces contributions **de base flexibles, non affectées et pluriannuels** peuvent être considéré sans équivoque comme un **vote de confiance** à votre organisation.

Notre **appui structurelle** devrait permettre le HCR de **financier des crises oubliées**, un thème prioritaire belge, qu'elles soient dues à des conflits, à des causes climatiques ou autres.

L'aide humanitaire ne peut plus fonctionner de manière isolée et nous vous soutenons dans la recherche des solutions durables, tout en s'appuyant sur les engagements pris lors du GRF.

Il est important que le HCR prenne en compte que l'aide humanitaire bénéficie non seulement aux réfugiés ou personnes déplacées, mais aussi aux populations du pays d'accueil, et ceci en coopération avec la société civile. En particulier dans les crises complexes et prolongées, on encourage le HCR à briser les silos et à rechercher activement des solutions durables en partenariat avec les acteurs développement afin que les deux parties, les réfugiés et la population locale, puissent être responsabilisés et bénéficier de l'aide et devenir plus autonomes et moins dépendants de l'aide.

Le nouveau Plan d'action du HCR sur le déplacement interne est une étape bienvenue à cet égard. La coordination étroite avec d'autres organisations internationales, l'OIM en particulier, reste primordiale.

Nous encourageons les **opérations de retour** et nous prions toutes les parties concernées de veiller à ce que les conditions d'un « retour sûr, volontaire et digne » soient remplies.

La protection, une priorité essentielle pour la Belgique, devrait être au cœur de toutes les actions humanitaires. Nous attirons l'attention non seulement sur l'intégration et la centralité de la protection mais encourageons également les initiatives qui soutiennent la prévention et la protection proactive. Nous faisons appel pour augmenter le financement pour des interventions de protection.

Nous appuyons les efforts du Haut Commissaire en ce qui concerne les **transformations stratégiques** comme la **décentralisation et la régionalisation**. Nous comprenons que ce travail à long terme sera bénéfique pour l'efficacité et la flexibilité de l'organisation. Dans le même temps, il convient de veiller à ne pas travailler en compartiments et de conserver une vue d'ensemble du contexte régional.

Finalement, la Belgique se félicite de **l'initiative de l'Alliance Mondiale** et soutient fermement la vision globale de l'Alliance. La Belgique a récemment promulgué une nouvelle loi sur l'apatridie qui accorde le droit de résidence aux personnes apatrides qui ne sont pas couvertes par la Convention sur les réfugiés, leur offrant ainsi une sécurité juridique. Ces personnes, bénéficient désormais de la sécurité de la résidence, conformément à l'engagement pris par la Belgique lors du Forum Mondial sur les Réfugiés.

Je vous remercie de votre travail et de votre attention.